



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL A PROJET ANS 2024



Orientations pour les porteurs de projet en Pays de la Loire SAVOIR ROULER A VELO (SRAV)

Contexte :

La note ANS 2024-DFT-02 du 07 mars 2024 cadre les conditions du présent appel à projet

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie **pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.**

En 10 heures, il leur permet de devenir autonome à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique et se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- ⇒ 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.
- ⇒ 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- ⇒ 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle

Eligibilité des demandes :

- Les structures figurant à **l'annexe 6 de la note ANS 2024** ;

Cette année les collectivités territoriales ou leurs groupements, sont éligibles uniquement au titre du Savoir rouler à vélo.

- Le porteur de projet doit être **référéncé** sur la plateforme ministérielle dédiée : [« Programme Savoir Rouler à Vélo »](#)
- Les projets doivent cibler **des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV** : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure ;
- **Des formations d'intervenants**, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), pourront être soutenues, **si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme Génération Vélo** ;

- Des actions permettant de **faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel** ;
- **Les projets ne peuvent pas reposer que sur l'achat de matériel.**
- Les actions pourront être réalisées **jusqu'au 31 août 2025.**
- Les porteurs de projet **devront avoir un entretien obligatoire avec le référent SRAV** de son département **avant le dépôt sur Compte-asso** pour présenter l'action et le cas échéant le bilan 2023.
- **Une priorité** sera donnée aux projets déposés par les associations et les collectivités qui n'ont pas de soutien financier de la part de Génération Vélo.

Conditions d'accompagnement :

- **Un accompagnement plancher est fixé à 1500 € ou 1000 € si le siège social du porteur de projet** se situe en Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.
- Le porteur de projet s'engage à **déposer le bilan 2023 sur le Compte-Asso.**
- Le porteur du projet **s'engage à faire apparaître dans le budget de l'action les cofinancements ou multi-financements liés à l'action** (collectivités, Projet Sportif Fédéral, emploi ANS, Génération Vélo, autres...)
- A l'issue du projet, **le porteur du projet s'engage à saisir les interventions sur le portail dédié [« Savoir rouler à vélo »](#)**

Sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets **qui ont un descriptif détaillé** des actions mises en place, dans lequel on devra retrouver :

- Le nombre de jeunes touchés ;
- Le temps de l'enfant concerné (scolaire, périscolaire, extra-scolaire) ;
- Le territoire géographique concerné par l'action (QPV/ZRR/CRTE) ;
- Le nom des structures dans lesquelles se déroulent les actions ;
- Les partenaires associés au projet ;
- Les objectifs du projet ;
- Le nombre d'intervenants et leur qualification ;
- Les périodes du projet ;

- **Pour la mise en œuvre du bloc 3** unique ou intégré dans un programme complet :
Au moins 40% (minimum 4H) du temps doit être dédié à ce bloc par rapport au volume total **et au moins 3 sorties** d'apprentissage en milieu ouvert doivent être effectuées.

Démarche : Se connecter sur « Compte-asso » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Sélection du financeur et de la subvention :

Code financeur :

Région : 153 (pour les ligues et comités régionaux uniquement)

SDJES 44 : 162 / **SDJES 49** : 167 / **SDJES 53** : 169 / **SDJES 72** : 175 / **SDJES 85** : 178

Dispositif : PST hors emploi

Sous-dispositif : Savoir Nager et Savoir Rouler à Vélo

Modalité de l'aide : Savoir rouler à vélo

Objectifs opérationnels : Savoir rouler à vélo

Modalité ou dispositif : Savoir rouler à vélo

Date limite de dépôt des demandes sur "Compte-Asso" : 7 juin 2024 avant 12h

Coordonnées des référents :

DRAJES : Anne GUILLERM au 02 40 12 87 50 / Par mail à anne.guillerm@ac-nantes.fr

SDJES 44 : Julien BROCHARD au 06 25 26 02 02 / Par mail à julien.brochard@ac-nantes.fr

SDJES 49 : Nicolas ROUSSEL au 06 49 59 11 61 / Par mail à nicolas.rousseau@ac-nantes.fr

SDJES 53 : Manuela MONTEBRUN au 02 43 59 92 88 / Par mail à manuela.montebrun@ac-nantes.fr

SDJES 72 : Céline GEFFRAY au 02 43 61 76 70 / Par mail à celine.geffray@ac-nantes.fr

SDJES 85 : Karine ARSICAULT au 02 53 88 25 37 / Par mail à karine.arsicault@ac-nantes.fr